



Cotisations, taxes et prélèvements de la FST 2019

Edition 2018 – Page 1

Doc.-No. 9.70.01f

Aperçu des cotisations, des taxes et des prélèvements financiers de la FST pour l'année 2019

La 17^e Assemblée des délégués du 28 avril 2018, à Zuchwil, a approuvé en faveur de la FST les obligations financières suivantes pour l'année 2019 :¹

1. Cotisation unitaire de Société : CHF 300.00
2. Cotisation : CHF 20.00
3. Cotisation de licence U21 : CHF 12.00
4. Cotisation variable (par société) : CHF 10.00 par A- et B-licencié (sans licence U21)
5. Les taxes FST selon l'article 1 des RTSp, Règles relatives aux prestations financières (RFI) Article 8 :
 - i. La taxe FST s'élève à CHF 1.00 par membre
 - ii. Le taux de la somme exposée s'élève à 1%
6. Contributions de sport et formation de la FST selon les RTSp, RFI, l'article 9. Les montants de la contribution de sport et de formation pour les différents types de munitions sont les suivants :

Types de munitions	Contributions sport et formation
a) Projectiles Carabine 10m cal. 4,5mm (.177")	3 cts par coup de compétition
b) Cartouches à percussion annulaire Carabine 50m cal. 5,6mm (.22"lr)	10 cts par coup de compétition
c) Cartouches Fusil d'ordonnance 300m ou cartouches d'entraînement CG cal. 5.6mm // 6x47SM / 7,5mm	5 cts par coup (inclus dans le prix d'achat)
d) Munitions spéciales Fusil 300m, au maximum jusqu'au cal. 8mm	10 cts par coup de compétition
e) Projectiles Pistolet 10m cal. 4,5mm (.177")	3 cts par coup de compétition
f) Cartouches d'ordonnance Pistolet 25/50m cal. 9mm	5 cts par coup (inclus dans le prix d'achat)
g) Cartouches Parabellum Pistolet 25/50m cal. 7,65mm	5 cts par coup (sont facturés à la fin de l'année aux sociétés selon achat par le biais de la FST)
h) Cartouches à percussion annulaire Pistolet 25/50m cal. 5,6mm (.22"lr)	10 cts par coup de compétition
i) Cartouches à percussion centrale Pistolet 25m cal. 7,62mm / 9,65mm (30" - 38")	10 cts par coup de compétition

¹ Voir décision mentionnée au procès-verbal de l'AD No 2018-08 du 28 avril 2018, à Zuchwil.